



2022 : RTT, Congés d'été et 5^{ème} semaine

R.T.T.

Vendredi 27 mai (pont de l'Ascension),

Vendredi 15 juillet (pont du 14 juillet),

Lundi 31 octobre (pont du 1er novembre),

Et vendredi 23 décembre (avant-veille de Noël).

Par ailleurs, un jour collectif est réservé au titre du jour de solidarité (jour directement prélevé dans les compteurs).

Congés d'été (Congés Principaux)

La période de référence des congés d'été s'étendra du **samedi 18 juin au dimanche 4 septembre 2022**, pour rappel :

80% de jours de congés annuels principaux pris au cours de cette période ;

20 jours de congés ouverts (= séances travaillées) :

Pris consécutivement ;

Ou fractionnable une fois au cours de la période de référence avec accord de la hiérarchie.

5^{ème} semaine de Congés Payés (fermeture de fin d'année)

Du lundi 26 au vendredi 30 décembre 2022 inclus.

Les 26, 27, 28, 29 et 30 décembre 2022 seront saisis par le service Administration paie sans intervention de votre part.